

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUmise A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'ACTIVITÉ ET RUBRIQUES CONCERNÉES :

Centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2521-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DEMANDEUR : Société APRR

(siège social : 36 rue du Docteur Schmitt, 21850 SAINT-APOLLINAIRE)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : BAZOCHES-SUR-LE-BETZ

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines, du 2 au 30 décembre 2020 inclus

Pendant la durée de cette consultation, le dossier sera consultable :

- à la mairie de **BAZOCHES-SUR-LE-BETZ** aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : les lundis, mardis, jeudis (sauf le 24 décembre 2020) et vendredis de 9h00 à 12h et de 14h00 à 18h00, les mercredis et samedis de 9h00 à 12h00. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en période de vacances scolaires. Ils seront affichés à l'entrée de la mairie.
- sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret : www.loiret.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de BAZOCHES-SUR-LE-BETZ
- par courrier adressé au Préfet du Loiret - direction départementale de la protection des populations – sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
- par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sei-aprr@loiret.gouv.fr

À l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement assorti des prescriptions générales ministérielles applicables, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.